

Déclaration concernant la présence dans un article d'une substance extrêmement préoccupante (SVHC) incluse dans la liste des substances candidates à l'autorisation

(REACH Règlement (CE) N° 1907/2006, Art. 33)

(CPR (UE) N° 305/2011, Art. 6(5))

Délivrée le : 15 janvier 2015

Informations sur l'article et le fabricant	
Article	Verre feuilleté et articles contenant du verre feuilleté
Fabricant	AGC Glass Europe SA/NV
Contact	+32 2 409 30 00 REACHContact@eu.agc.com
Le verre feuilleté est un article assemblé constitué de deux éléments ou plus. Il ne contient aucune substance extrêmement préoccupante dans une concentration supérieure à 0,1% masse/masse (w/w). Cependant, l'une de ces substances est présente dans un des éléments dans une concentration supérieure à 0,1% masse/masse (w/w) (voir ci-après).	
Information sur les substances extrêmement préoccupantes (SVHC)	
Dénomination de la SVHC	2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-di-tert-pentylphenol (UV-328)
Numéro CE	247-384-8
Numéro CAS	25973-55-1
Fonction de la substance	Absorption d'UV
Propriété(s) de la SVHC conformément au règlement REACH (Règlement (CE) N° 1907/2006)	PBT (persistante, bioaccumulable et toxique) (Article 57 d) vPvB (très persistante et très bioaccumulable) (Article 57 e)
Date d'inclusion de la SVHC dans la liste des substances candidates	12 décembre 2014
Numéro index à l'annexe VI du CLP (Règlement (CE) N° 1272/2008)	-
Classification conformément au CLP (Règlement (CE) N° 1272/2008)	Non classifié. Auto-classification : - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2 (STOT RE 2) – H373 - Danger pour le milieu aquatique – Toxicité chronique, catégorie 4 (Aquatic Chronic 4) – H413
Code(s) des mentions de danger	H373, H413
Concentration de la SVHC dans l'article ou sa partie ¹	0,1% – 0,4% masse/masse dans la couche intermédiaire en plastique (Polyvinyl butyral - PVB)
Quantité de la SVHC dans l'article assemblé	<0,1% masse/masse dans le verre feuilleté
Instructions pour une utilisation sûre	
Dans le verre feuilleté, le PVB est intégré entre deux feuilles de verre ; dans des conditions d'utilisation normales, la présence d'UV-328 dans la couche intermédiaire en PVB ne présente donc pas de risque pour la santé, ni pour l'environnement.	
Instructions pour une élimination sûre	
Les déchets de verre feuilleté doivent être collectés séparément et recyclés ou éliminés de manière professionnelle conformément à la législation locale.	

¹ Si la SVHC est uniquement contenue dans une concentration supérieure à 0,1% masse/masse (w/w) dans une partie distincte de l'article, cette partie doit être identifiée ici.



GLASS UNLIMITED

AGC Glass Europe SA/NV

Avenue Jean Monnet 4, BE 1348 Louvain-la-Neuve

Tel: +32 (0)2 409 30 00 - Fax: +32 (0)2 672 44 62 - www.agc-glass.eu - VAT BE 0413.638.187 - RPM Nivelles